

Objet : Contrat prestations de service avec STUDIO 13 – intervention activité expression et éveil corporel – Ecole Catllar

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 Novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-10 et suivants ;

VU l'arrêté n°178-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Madame Josette PUJOL, 3^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes Conflent Canigó ; portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L.5211-09- 3^{ème} alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU la proposition reçue de STUDIO 13, en date du 13 juillet 2023, pour la mise en place d'interventions activité expression et éveil corporel sur l'école de Catllar ;

Considérant la nécessité de mettre en place des séances de 2 h par semaine sur les activités expression /éveil corporel pour les élèves de l'école de Catllar.

DÉCIDE

Article 1 : Il est conclu un contrat de prestations de services avec STUDIO 13 situé Rue Pompeu Fabra 66500 Prades pour la mise en place de 40 interventions sur des activités d'expression et d'éveil corporel pour les élèves de l'école de Catllar.

Article 2 : Les interventions sont prévues pour la période de janvier 2024 à juin 2024. La société facturera les interventions sur la base d'un taux horaire de 30,00 € soit 1.200,00 € les 40 séances.

Article 3 : Dit que les crédits seront inscrits au budget principal

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.



Fait à Prades, le 7 février 2024.

La Vice-Présidente,
Josette PUJOL.

ASSOCIATION POMPEU FABRA
66500 PRADES
Association N° W669001572
N° SIRET 80341454900045

DE
DU 29/01/24

A L'ATTENTION DE
Com Com du Conflent

66500 PRADES

Désignation	Prix/h	Total TTC
<p>PRESTATION</p> <p>- 40 interventions activité expression/éveil corporell :</p> <p>Séances de 2 heures/semaine de janvier 2024 à juin 2024</p> <p><u>Lieu d'activité :</u> Catllar</p>	30.00€	1200.00€



Prades, le 29.01.24

Bon pour accord,
Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,
Josette PUJOL

Montant total : 1200.00 €

Montant à payer : 1200.00 €

Bon pour accord.

STUDIO 13
RUE POMPEU FABRA
66500 PRADES
SIRET 80341454900045